

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

DECRET D/2016/.....¹⁹⁰ /PRG/SGG

PORTANT RATIFICATION DU PROTOCOLE D'ACCORD PORTANT
AMENDEMENT DE L'ACCORD DE MARRAKECH INSTITUANT
L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE (OMC).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu la Loi L/2016/020/AN du 16 juin 2016, autorisant la ratification ;

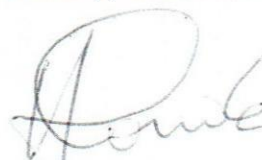
Vu le Décret D/2016/.....¹⁸⁹ /PRG/SGG du^{22 JUIN 2016}, portant promulgation de la Loi
L/2016/020/AN du 16 juin 2016 ;

DECRETE

Article 1^{er} : Est ratifié le Protocole d'Accord portant amendement de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le^{22 JUIN 2016}



Prof: ALPHA CONDE